

COMPTE – RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 10 février 2014

Nombre de conseillers :	Date de convocation : 30 janvier 2014
En exercice : 52 Présents : 42	Date d'affichage : 13 février 2014
Votants : 44	

L'an deux mil quatorze, le 10 février, le Conseil de la Communauté de Communes Champagne Vesle légalement convoqué, s'est réuni publiquement à Gueux, sous la présidence de M Luc BZDAK, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de :

Mme Valérie CORDEBAR représentée par M. Philippe FENEUIL, M. Didier DELAVELLE représenté par M. Jean-Pierre RONSEAUX, Mme Agnès FROMENT excusée.

Monsieur Thierry PETIZON a été nommé secrétaire

M. Luc BZDAK ouvre la séance en présentant les excuses des délégués communautaires absents et demande si des remarques sont à formuler sur le compte-rendu du 19 décembre dernier.

Mme DESSOY fait part d'une remarque sur les 2 délibérations relatives à la protection sociale des agents en matière de santé et de prévoyance.

Elle en a parlé à Mme KLIMCZAK durant les vacances de Noël, mais elle constate que rien n'est modifié. En effet, étant membre du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, elle sait qu'un avis défavorable a été émis à l'unanimité par cette instance et elle pense que les délibérations prises le 19 décembre dernier ne sont pas correctes.

S'agissant d'un aspect technique, M. BZDAK donne la parole à la directrice pour qu'elle réponde.

Mme KLIMCZAK explique que l'avis du CTP est en effet obligatoire mais consultatif et qu'il n'y a aucune obligation à le suivre. D'ailleurs comme elle le lui avait répondu, un certain nombre de communes ont pratiqué de cette manière, alors même que le Comité technique Paritaire avait rendu un avis défavorable. Celui-ci ne demandait pas aux communes de délibérer à nouveau.

Mme DESSOY précise que lors de sa séance du 12 décembre 2013 les membres du Comité Technique Paritaire ont pourtant émis un avis favorable pour certaines communes. Elle affirme que l'avis du CTP n'est pas seulement consultatif et renseignement pris, on lui a répondu que la délibération n'était pas légale.

M. BZDAK, en sa qualité de Président estime que si la directrice affirme que l'avis du CTP est consultatif et que cela ne pose pas de problème de légalité à ce niveau, la décision du conseil communautaire ayant été prise de mettre en place ces dispositions, il décide de maintenir ces délibérations.

Aucune autre question n'étant posée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Le Président poursuit l'ordre du jour de la séance en donnant lecture de la délibération suivante :

01/2014

Rejet des eaux usées de la commune de CHENAY - Signature d'une convention avec la Communauté de communes du Nord Champenois-

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes du Nord Champenois issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Colline, de la Communauté de Communes de la Petite Montagne, de la Communauté de Communes des Deux Coteaux et de la Communauté de Communes du Massif,

Le Président rappelle que la commune de Chenay est membre de la Communauté de Communes Champagne Vesle depuis le 1^{er} janvier 2013, et que ses eaux usées sont toujours rejetées et traitées sur la station d'épuration de Merfy,

Au regard des dispositions techniques actuelles, celles-ci continueront d'être traitées dans les mêmes conditions.

C'est pourquoi, considérant que la compétence assainissement a été transférée à ce nouvel établissement public de coopération intercommunale et qu'il devient le gestionnaire de la station d'épuration de Merfy, il convient, par conséquent, d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention avec la Communauté de communes du Nord Champenois.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer une convention avec la Communauté de communes du Nord Champenois afin de déterminer les modalités techniques et financières du rejet des eaux usées de la commune de CHENAY à la station d'épuration de MERFY.

M. BZDAK ajoute que la durée de cette convention est fixée à deux ans car les membres du bureau communautaire s'engagent à raccorder les effluents de CHENAY sur nos réseaux dans ce délai.

M. RONSEAUX souhaite connaître le coût des modalités techniques et financières et les charges qu'entraînera cette modification ?

M. BLIN répond que le contenu de cette convention est similaire à celle prise l'an dernier avec la Communauté de communes du Massif. L'an dernier, le coût était de 1,30 € et cette année ce sera 1,40 €. Cette somme sera maintenue jusqu'à échéance de la convention.

Aucune autre question n'étant posée, M. BZDAK poursuit la lecture de la délibération suivante :

02/2014	Création d'un poteau incendie à Rosnay - Demande de Subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
---------	---

Vu la loi 2010-1657 du 29 décembre 2010 fixant les conditions d'octroi de la DETR,

Considérant les règles d'attribution en 2014,

Considérant l'avis de la commission du 16 décembre 2013,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention au titre de la D.E.T.R. année 2014, pour la création d'un poteau incendie à Rosnay situé à l'angle de la rue de la Montagne et rue du Moulin à Vent dont le montant représente une dépense de 4 201 € HT.

M. BLIN précise que la Sous-Préfecture nous a demandé de prioriser les demandes. L'ordre qui a été fourni est le suivant :

- 1 - Assainissement de CHALONS-sur-VESLE, SAVIGNY-sur-ARDRES, SERZY-et-PRIN.
- 2 - Assainissement général des communes de FAVEROLLES-et-COEMY, TRESLON.
- 3 - Création d'un poteau incendie sur la commune de ROSNAY.

Pour ces 2 premiers dossiers les délibérations ont été prises le 19 décembre 2013.

Mme DESSOY demande si le dossier a bien été transmis à la Sous-Préfecture car le délai de réception des dossiers était fixé au 31 janvier 2014.

M. BZDAK répond que les dossiers ont bien été transmis dans les délais mais qu'un petit délai supplémentaire nous a été accordé par la Sous-Préfecture pour fournir la délibération.

M. FRUIT souhaite obtenir une explication par rapport au coût du poteau incendie. 4 200 € lui paraît très élevé. S'étant rendu sur le site, il a constaté que la canalisation existait et donc il estime que le montant pour les autres travaux à réaliser devrait se situer entre 1 800 € et 2 800 €.

M. BZDAK répond que ce montant correspond à un devis et lui propose de se rapprocher de M. LEGER pour en obtenir le détail.

Aucune autre question n'étant posée, M.BZDAK donne lecture de la délibération suivante :

03/2014

Construction d'un groupe scolaire à Ecueil – Constitution d'un groupement de commandes et d'une commission d'ouverture des plis pour l'étude de faisabilité et de programmation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L5211-2,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 8 qui définit la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu les statuts de la communauté de communes Champagne Vesle,

Vu la délibération n° 42/2013 du 10 avril 2013 décidant de créer un regroupement scolaire dans la commune d'Ecueil, regroupant les communes de : CHAMERY, COURTAGNON, ECUEIL, LES MESNEUX, SACY, SERMIERS, VILLEDOMMANGE

Vu la délibération n°70/2013 du 17 octobre 2013 décidant de procéder à une étude de faisabilité et de programmation préalable au lancement des travaux de construction du regroupement scolaire d'Ecueil,

Vu les délibérations, à venir, du syndicat scolaire des 4 vents, et du syndicat scolaire de Chamery/Sermiers décidant de procéder à une étude ;

Le Président expose que dans la mesure où ce projet concerne à la fois la construction de classes par la communauté de communes, et que les syndicats portent la création d'un accueil de loisirs sans hébergement avec restauration pour les enfants pendant le temps scolaire, le péri et l'extra scolaire, il convient de procéder à un groupement de commandes pour réaliser une étude de faisabilité unique qui traitera de l'ensemble des différents points,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, 5 contre, 5 abstentions à la majorité

DECIDE :

D'AUTORISER la constitution du groupement de commandes pour effectuer une étude de faisabilité/programmation relative à la construction du groupe scolaire d'Ecueil ainsi que des aménagements des abords et d'un accueil de loisirs sans hébergement avec restauration,

le Président à signer la convention constitutive désignant la Communauté de communes Champagne Vesle comme coordonnateur,

DE CONSTITUER une commission d'ouverture des plis qui sera présidée par le Président de la Communauté de communes Champagne Vesle ou le Vice - Président de la commission scolaire, et de 2 membres (1 titulaire et 1 suppléant) de chaque collectivité représentée soit 4 membres.

PRECISE que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération 133 : nouveau groupe scolaire du budget de l'exercice en cours.

M. BZDAK demande aux Présidents des syndicats scolaires de délibérer rapidement.

M. FENEUIL précise que le syndicat de CHAMERY/SERMIERS va délibérer dans la semaine.

Mme DESSOY, Présidente du SIS des 4 Vents répond qu'une réunion avait été programmée pour le 11 février prochain mais que celle-ci a dû être annulée en raison d'un conseil d'école prévu à cette même date. La semaine suivante ce n'est pas possible, ensuite la secrétaire du SIS, Mme BELLON est en congés pour 2 semaines. Elle craint pour toutes ces raisons que la réunion ne puisse pas avoir lieu avant la fin du mandat.

M. BZDAK demande aux communes adhérentes au SIS des 4 Vents de se rapprocher de Mme la Présidente pour organiser une réunion du comité syndical dans les meilleurs délais.

Mme DESSOY répond qu'une date de réunion pourra être décidée le lendemain soir.

M. BAUDOU intervient en rappelant que le conseil municipal de Les MESNEUX a délibéré pour refuser de mettre les enfants dans ce regroupement scolaire. Il signale que la convention présentée ce soir devra être modifiée, car il pense que « cela ne va pas marcher ».

M. BZDAK estime qu'en sa qualité de Président de la CCCV il se doit de poursuivre l'étude de faisabilité et de programmation du regroupement scolaire d'Ecueil décidé par le conseil communautaire, pour l'ensemble des 7 communes concernées par ce projet. A l'issue de cette étude, si la commune de Les MESNEUX estime encore qu'elle ne souhaite pas intégrer ce regroupement il faudra qu'elle apporte une autre solution avant de se diriger vers un autre regroupement scolaire.

M. RONSEAUX demande si le groupe de travail créé à l'initiative de ce projet a rendu ses conclusions concernant son positionnement. Mme DESSOY dirigeait ce groupe de travail mais aucun résultat n'a été publié.

M. BZDAK rappelle que la commission scolaire travaille et présente ses travaux au conseil communautaire et ne souhaite pas revenir en arrière sur ce débat. La délibération de création d'un regroupement scolaire des 7 communes a été prise à la majorité pour une implantation sur la commune d'ECUEIL et il se doit, en sa qualité de président, de poursuivre la décision prise par le conseil communautaire.

Mme DESSOY rappelle que sa commune a déjà pris 2 délibérations et adressé deux courriers à la Communauté de communes qui sont restés sans réponse. Dans le second, elle demandait qu'une étude soit réalisée pour le secteur sur 2 projets plutôt qu'un seul mais rien n'a été fait.

M. DELONG se demande si les enfants de la commune de Les MESNEUX ne venaient plus dans le regroupement d'ECUEIL, dans quelle mesure les effectifs de ce regroupement scolaire seraient modifiés.

M. BZDAK répète que l'étude de faisabilité et de programmation sera faite sur l'ensemble des 7 communes. Si à l'issue de cette étude, les membres de l'assemblée en décidaient autrement, le prochain Président avisera. Mais au préalable les élus devront se pencher sur les objectifs et les coûts. Aujourd'hui, et jusqu'à la fin du mandat, il se doit de poursuivre la décision prise de lancer une étude pour ce regroupement.

M. FENEUIL ajoute que suite à la réunion du 27 janvier dernier avec les Présidents des syndicats sur la rédaction de cette convention. Une nouvelle rencontre pour l'élaboration du cahier des charges pour retenir un assistant à la maîtrise d'ouvrage est prévue pour le 20 février prochain.

Après ce débat, M. BZDAK procède au vote. Le résultat est le suivant : 5 contre, 5 abstentions, la délibération est approuvée à la majorité.

Questions diverses

Poteau incendie « camp de GUEUX »

M. RONSEAUX rappelle qu'une délibération demandant l'installation d'un point d'eau au lieu-dit « Le Camp » à GUEUX en 2013 a été transmise à la Communauté de communes mais qu'il n'a eu aucune réponse. Etant donné qu'une délibération pour la commune de ROSNAY vient d'être prise ce soir, il souhaite savoir si sa demande a été examinée par la commission sécurité. M. BZDAK répond qu'il va se renseigner auprès de M. LEGER et qu'une réponse lui sera fournie.

Poste de refoulement d'eaux usées « GUEUX BOIS ARRACHE »

Lors de la réunion du conseil communautaire du 19 décembre 2013, M. RONSEAUX avait demandé un exemplaire du projet pour la suppression du poste de refoulement d'eaux usées « GUEUX BOIS ARRACHE » et le dévoiement du réseau de refoulement de la rue de la Belle Image mais il ne l'a pas reçu.

M. BLIN répond que le dossier est en cours de chiffrage, et dès que celui-ci sera finalisé (actuellement des études topographiques sont en cours) il le prévendra afin qu'il vienne le consulter au siège de la Communauté de communes.

Il précise que pour ce dossier, deux options ont été étudiées et présentées à la réunion du 19 décembre 2013 et que les eaux usées provenant des communes de JANVRY, GERMIGNY et ROSNAY, devraient être dévoyées par les chemins d'Association Foncière. Une réunion doit avoir lieu à ce sujet prochainement avec les Maires concernés et les Présidents d'Association Foncière mais à ce jour aucune date n'a été arrêtée.

M. RONSEAUX estime qu'étant donné qu'il y a deux options, il aurait pu être destinataire des avant-projets. M. BLIN répond qu'il peut venir les consulter.

M. RONSEAUX souhaite qu'on lui adresse une copie des documents et que dans tous les cas il réclamera ces documents le 4 mars prochain lors de la commission assainissement.

M. BZDAK lui rappelle que les projets en cours ne sont jamais transmis aux communes.

M. BLIN répète que la prochaine commission assainissement a lieu le 4 mars prochain, et qu'il espère que M. RONSEAUX sera présent.

Diagnostic du territoire

M. ROUSSEAU rappelle aux membres de l'Assemblée qu'une réunion de remise des conclusions de l'étude GEOGRAM est prévue le 13 février prochain à 20h30 au siège de la Communauté de communes Champagne Vesle. Une invitation a été envoyée à chacun pour les en informer. M. ROUSSEAU précise que GEOGRAM a envoyé un mail le 5 février dernier à certaines communes pour leur demander de leur fournir les éléments manquants afin de compléter le dossier.

Groupement scolaire à ECUEIL

Mme DESSOY revient sur le projet de regroupement scolaire d'ECUEIL. Elle donne lecture d'une lettre signée par les maires de CHAMERY, COURTAGNON, ECUEIL, SACY, SERMIERS et VILLEDOMMANGE ainsi que des délégués aux écoles de SERMIERS et ECUEIL. Elle indique que cette lettre a été distribuée aux habitants des communes citées précédemment suite à un article paru dans l'union du 5 novembre 2013. Elle précise que cet article découle de la réunion du conseil communautaire du 17 octobre à laquelle le journaliste de l'Union était présent.

M. DEGUERNE ne souhaite pas apporter de réponse car il ne souhaite pas polémiquer.

Mme DESSOY estime qu'il n'y a pas de réponse à formuler car il n'y a aucun élément supplémentaire à apporter. Aucun dossier de présentation n'a été fait auprès des membres de l'Assemblée. Si vous considérez que celui-ci a été présenté à la commission scolaire du 26 mai 2010 vous pouvez constater qu'il y avait beaucoup d'absents donc une bonne majorité n'était pas informée de ce dossier. Elle cite les membres présents, MM BZDAK, FENEUIL, CONREAU, DEGUERNE, DINVAUT, MASSONOT, MMES FROMENT et DESSOY. Sur 53 délégués du conseil communautaire, le nombre paraît peut représentatif.

M. BZDAK estimant que les documents distribués ne sont pas d'origine communautaire et souhaite passer à une éventuelle autre question diverse.

A l'issue des questions diverses, M. BZDAK passe la parole à M. BLIN pour la présentation des orientations budgétaires.

M. BLIN présente un document provisoire car les commissions ne se sont pas encore réunies.

Il informe l'assemblée que la loi de finances 2014 a institué une évolution des valeurs locatives de 0,90 %.

Perspectives de baisse des dotations pour les EPCI de 4%.

L'augmentation initiale du FPIC devait être de 58 %, toutefois au vue de la nouvelle répartition des valeurs pour le calcul de l'indice synthétique, nous avons défini une augmentation de 70 %.

Le produit de la CVAE 2014 devrait être similaire à l'année passée.

L'augmentation des taux de TVA au 1^{er} janvier 2014 devraient engendrés une augmentation des dépenses générales d'environ 1 %. En conséquence, le taux de FCTVA passe à 15,761 % au lieu de 15,582 %.

M. BZDAK rappelle que M. BLIN a présenté les grandes lignes du budget avec l'équipe actuelle et précise que la prochaine équipe pourra continuer sur les mêmes prévisions budgétaires ou faire un budget modificatif. Pour le bon fonctionnement de notre collectivité, il faut que le budget soit voté pour poursuivre les dossiers en cours.

Prochaines dates de réunions

M. BZDAK donne la liste des prochaines réunions communautaire :

- jeudi 13 février à 18h30 réunion GEOGRAM, conclusions du diagnostic du territoire,
- Mardi 25 février à 18h30 commission sécurité,
- Lundi 3 mars à 20h30 commission voirie,
- Mardi 4 mars à 18h30 commission assainissement,
- Jeudi 6 mars à 9 h commission finances,
- Jeudi 13 mars à 20h30 conseil communautaire, vote du budget primitif.

Concernant l'examen des prévisions budgétaires, M. BZDAK propose que le bureau soit, comme les années précédentes, élargi à certains délégués communautaires. MM DAHLEM, FRUIT, LHOTTE et RONSEAUX seront conviés à cette réunion.

Commémoration du centenaire de la Grande Guerre 14-18

M. RENARD rappelle que lors des derniers conseils communautaires il avait évoqué l'élaboration d'un livre concernant les manifestations prévues dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre 14-18. Une dizaine de communes ont répondu favorablement.

Parmi les 167 communes des environs de REIMS qui ont été décorées, nos 33 communes se sont vues attribuer la croix de guerre. M. RENARD précise que si les communes souhaitent participer à la commémoration, il faut créer 2 pages retraçant l'événement que la commune souhaite faire paraître. Actuellement 20 communes souhaitent réaliser ce livre. Il précise que si ce document était tiré en 5 000 exemplaires il pourrait être obtenu au prix de 5 €.

Départ de Mélanie EVRARD

M. BZDAK annonce qu'après 8 ans de service au sein de notre collectivité, Mélanie EVRARD nous quitte le 28 avril prochain pour rejoindre la Communauté d'Agglomération Rémoise à la direction des travaux neufs de l'eau et assainissement en tant qu'Ingénieur. Il la remercie pour le travail accompli et sa disponibilité au sein de notre collectivité. Une offre de poste a été lancée, le profil recherché est un ingénieur ou un technicien confirmé.

L'ordre du Jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h45.